


**FRANCE**

# Après un fort recul, les défaillances d'entreprises se stabilisent

## **ENTREPRISES**

**Au deuxième trimestre, 12.750 entreprises ont fait l'objet d'une procédure collective, selon Altares.**

**Guillaume de Calignon**

 @gcalignon

Les défaillances d'entreprises françaises auraient-elles atteint un plancher ? Alors qu'elles reculaient sensiblement depuis plusieurs années, elles n'ont presque pas baissé au deuxième trimestre. Selon la société Altares, 12.750 procédures collectives ont été ouvertes dans l'Hexagone entre mars et juin, un chiffre en baisse de seulement 1,4 % par rapport à la même période de l'année précédente. « Nous ne sommes plus sur une amélioration

*très nette des défaillances », constate Thierry Millon, directeur des études d'Altares. Sur les douze derniers mois, le nombre de défaillances atteint toutefois 53.300, c'est-à-dire le niveau d'il y a exactement dix ans, juste avant la crise financière.*

L'économie française est donc revenue au niveau de procédures collectives (hors microentrepreneurs) de la période juste d'avant la crise mais pas encore des années qui l'ont précédée. « En 2007, la France avait enregistré 50.000 défaillances d'entreprises », rappelle Thierry Millon. « Il n'est toutefois pas concevable d'imaginer que l'on puisse réduire les procédures sous ce niveau dans les prochains trimestres si les règles juridiques ne changent pas », prévient-il.

« La France connaît depuis deux ans un dynamisme marqué des créations d'entreprises. Or, les défaillances d'aujourd'hui sont les créations d'hier, souligne Thierry Millon.

*Mécaniquement, chaque année, l'équivalent de 15 à 20 % des entreprises créées fait l'objet d'une procédure collective.* » Comme le niveau des créations d'entreprises est actuellement supérieur à celui de 2007, les défaillances sont plus nombreuses qu'avant. Il s'agit un peu de la rançon du succès puisque, statistiquement, le tiers des créateurs ne soufflent pas leur troisième bougie. Pour l'expert d'Altare, il est même « plutôt sain pour une économie qu'il y ait un renouvellement de son tissu productif ».

**La construction en première ligne**

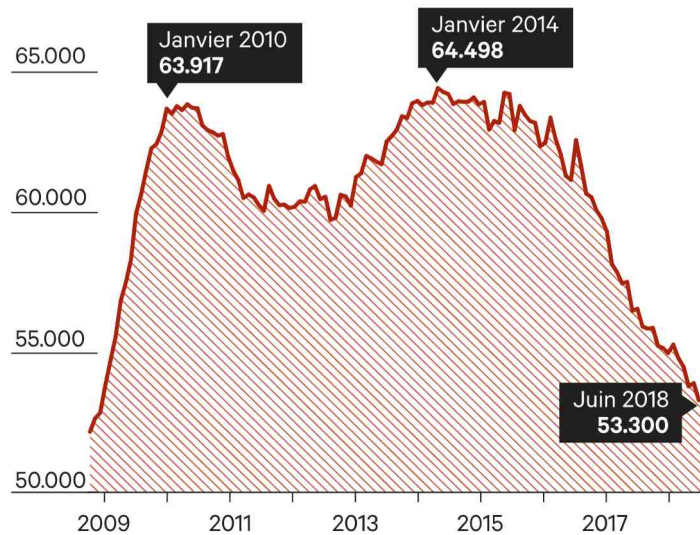
Plus en détail, le nombre de défaillances a chuté de 20 % pour les entreprises de plus de 100 salariés par rapport au deuxième trimestre 2017. Et le nombre d'emplois mis en danger par ces procédures collectives a atteint 39.800, soit 700

de moins qu'il y a un an. En revanche, en Ile-de-France, les défaillances ont grimpé de 7,8 %. Hors Ile-de-France, la baisse a atteint 4 %.

Dans les secteurs économiques, la construction reste, avec 3.300 jugements enregistrés ce deuxième trimestre, stable par rapport à l'an dernier, le premier responsable des défaillances, avec un quart des procédures. Les défaillances dans l'hébergement et la restauration ont augmenté, elles, de 2 %. Le transport et la logistique voient aussi leur nombre de sauvegardes, de redressements et de liquidations judiciaires bondir de 13 %. Heureusement, les défaillances dans le commerce et l'industrie ont reculé. Après une première moitié de l'année en demi-teinte, Altare table sur un chiffre de défaillances d'entreprises « voisin de 52.000 sur l'année 2018 », ce qui serait tout de même le meilleur résultat depuis 2007. ■

**Stabilisation des défaillances d'entreprises en France**

En nombre, 12 mois glissants



« LES ECHOS » / SOURCE : ALTARES